

Demande d'un crédit de Fr. 155'000.— pour le financement des travaux de réfection du pont sur Le Boiron

Monsieur le président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

Le pont qui enjambe Le Boiron et qui délimite les territoires des Communes de Saint-Prex (route En Bois-Billens – DP communal 39) et Lussy-sur-Morges (chemin du Moulin – DP communal 17) est vétuste. Des sollicitations liées au passage de véhicules ont contribué à l'endommagement de l'ouvrage.

Le présent préavis expose les interventions à effectuer, le planning des travaux et les coûts nécessaires aux travaux de réfection.

II. Projet

Etat de l'ouvrage

Le pont qui enjambe Le Boiron a été construit en 1768 ; il présente une note 3 au Recensement architectural vaudois ; les éléments de sécurité métalliques et les parties béton sont récents et ne font pas l'objet de la note attribuée.

L'état des lieux effectué amène aux constats suivants :

- L'ouvrage présente une forte dégradation des parements en moellons de pierre calcaire ;
- Le parapet doit être reconstruit ;
- Le concept de récupération des eaux pluviales doit être revu ;
- La conduite d'eau potable de l'AIEB (Association intercommunale des eaux du Boiron) doit être remplacée.

Remarque : *Le remplacement de la conduite ne fait pas partie du présent préavis. Le préavis pour cette réalisation sera présenté par l'AIEB devant son Conseil intercommunal début 2026.*

Le pont sur Le Boiron relie la route En Bois-Billens et le chemin du Moulin ; la configuration des lieux et l'aménagement de ses abords permettent de comprendre, que cet ouvrage ne joue pas le même rôle pour Lussy-sur-Morges que pour Saint-Prex ; en effet, des habitations sont présentes côté Lussy

et non du côté Saint-Prex et dès lors, l'impératif de réfection n'est pas le même des deux côtés de l'ouvrage.



Situation de l'ouvrage

Maîtrise de l'ouvrage

La Commune de Lussy-sur-Morges s'est proposée en tant que maître de l'ouvrage du projet ; Saint-Prex ne doit formellement que signer les plans en vue de l'obtention des autorisations requises et financer la part de l'intervention qui lui incombe et dès lors, cette répartition des rôles convient.

III. Planning et procédure

L'ouvrage à réfectionner se situant sur un cours d'eau riche en termes écologiques et de biodiversité, l'intervention ne peut se conduire sans risques qu'à partir du début du printemps 2026.

Ce temps laisse le délai suffisant pour entériner le projet, le soumettre au contrôle cantonal via la CAMAC (Centrale des Autorisations en MATière de Construction) et recevoir les autorisations des services cantonaux concernés à l'issue d'une procédure de demande de permis de construire, dispensée de l'enquête publique.

IV. Devis

Devis et répartition pour les travaux à effectuer

La Commune de Lussy-sur-Morges a retenu les devis suivants par poste d'intervention, ainsi qu'une proposition de répartition entre chacune des deux communes, par poste, soit :

Devis estimatif des travaux à ± 20%	Pont sur le Boiron				
	Total des coûts	A la charge de la Commune de Lussy-sur-Morges		A la charge de la Commune de St Prex	
Base : prix d'expérience	Global Total (HT)	Répartition (%)	TOTAL Total (HT)	Répartition (%)	TOTAL Total (HT)
1. Génie civil <i>Total 1</i>	CHF 81'000.00		CHF 55'600.00		CHF 25'400.00
1.1 - Travaux de génie civil	CHF 25'000.00	70.00%	CHF 17'500.00	30%	CHF 7'500.00
1.2 - Canalisations et évacuation des eaux	CHF 11'000.00	50.00%	CHF 5'500.00	50%	CHF 5'500.00
1.3 - Chaussée enrobée	CHF 38'000.00	70.00%	CHF 26'600.00	30%	CHF 11'400.00
1.4 Signalisation	CHF 2'000.00	50.00%	CHF 1'000.00	50%	CHF 1'000.00
1.5 Glissière	CHF 5'000.00	100.00%	CHF 5'000.00	0%	CHF 0.00
2. Réfection du Pont <i>Total 2</i>	CHF 107'000.00		CHF 53'500.00		CHF 53'500.00
2.1 Devis - Expert M.H. - Pas MàJ	CHF 90'000.00	50%	CHF 45'000.00	50%	CHF 45'000.00
2.2 Echafaudage	CHF 7'000.00	50%	CHF 3'500.00	50%	CHF 3'500.00
2.3 Travaux préparatoire pour échafaudage	CHF 10'000.00	50%	CHF 5'000.00	50%	CHF 5'000.00
3. Conduite d'eau potable AIEB <i>Total 3</i>	CHF 77'800.00		Pour info		Pour info
3.1 - Devis - Miaz Weisser	CHF 77'800.00				
Sous-total travaux pour les Communes	SFr. 188'000.00		SFr. 109'100.00		SFr. 78'900.00
4. Honoraires et frais HT <i>Total 4</i>	CHF 28'335.00		CHF 19'007.50		CHF 9'327.50
4.1 - Ing. civil yc frais et presta.	CHF 24'200.00	70%	CHF 16'940.00	30%	CHF 7'260.00
4.2 - Expert Monument Historique	CHF 4'135.00	50%	CHF 2'067.50	50%	CHF 2'067.50
Sous-total Honoraires	SFr. 28'335.00		SFr. 19'007.50		SFr. 9'327.50
5. Divers et imprévus <i>Total 5</i>	CHF 18'800.00		CHF 13'160.00		CHF 5'640.00
5.1 Divers et imprévus 10.0%	CHF 18'800.00	70%	CHF 13'160.00	30%	CHF 5'640.00
Total (HT)	CHF 235'135.00		CHF 141'267.50		CHF 93'867.50
6. TVA sur travaux 8.1%	CHF 19'045.94		CHF 11'442.67		CHF 7'603.27
Total (TTC)	CHF 254'180.94		CHF 152'710.17		CHF 101'470.77
Total (TTC arrondi)	CHF 254'200.00		CHF 152'700.00		CHF 101'500.00

V. Impact financier

Le coût total de cette dépense sera couvert par les recettes communales ordinaires ou par le biais d'un emprunt.

VI. Impact sur l'environnement

La réfection du pont sur Le Boiron doit être effectuée, sans quoi le réseau régional de circulation sera incomplet. La période de réalisation des travaux a été retenue, après discussion avec la Direction générale de l'environnement de l'Etat de Vaud, de sorte à ne pas perturber la période de reproduction des poissons et des batraciens vivant dans Le Boiron. Un système spécifique d'échafaudages sera nécessaire pour la réalisation des travaux.

A noter également que l'amélioration de l'infrastructure de récolte des eaux pluviales permettra également de réduire l'écoulement hors chaussée et par la même, le ravinement potentiel des abords de l'ouvrage.

VII. Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Le Conseil général de Lussy-sur-Morges prend acte

- de la participation de la commune de St-Prex pour un montant de Fr. 110 000.--.
- le projet sera amorti sur une période de 40 ans conformément à MCH2

Le Conseil général de Lussy-sur-Morges

- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

- DÉCIDE

- d'autoriser la Municipalité à procéder à la réfection de la partie du pont sur Le Boiron qui lui incombe
- de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de Fr. 155'000.--
- d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes ou par emprunt.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

F. Geoffroy

M. Vesin

Approuvé par la municipalité dans sa séance du 5 janvier 2026.

Préavis déposé devant le Conseil général en séance du 10 mars 2026.

Délégué municipal :

M. Christophe Vulliamy, municipal

Membres commission ad hoc

Mmes Christelle Martin, Blandine Pochon
M. Antoine Borgeaud.